Trente-troisième Année. — N° 365 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 30 DECEMBRE 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

Abonnements et Annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'Office de Publicité.

MARCHÉS A TERME

Cours du 29 Décembre 1888

LAINES PEIGNÉES

Mois de livraison	Roubaix-Tourcoing — Peignés laines mères de la Plata et de l'Uruguay — Qualité peigné de fabrique 1 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Cours de la veille de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	Cours du jour de 4 h. 1/2	Qualité peigné courant 2 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Cours de la veille de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	Cours du jour de 4 h. 1/2	Peignés laines de Peaux de la Plata et de l'Uruguay dites laines d'Ardes — Qualité peigné de fabrique 3 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Cours de la veille de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	Cours du jour de 4 h. 1/2	Qualité peigné courant 4 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Cours de la veille de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	Cours du jour de 4 h. 1/2	Anvers (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres Français — Cours de la veille	Cours du jour	Peignés Buenos-Ayres Allemands — Cours de la veille	Cours du jour	Peignés allemands Australie — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	535 »	540 »	540 »	545 »	517 1/2	517 1/2	517 1/2	520 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	530 »	... »	... »
Février	527 1/2	527 1/2	527 1/2	532 1/2	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	530 »	... »	... »
Mars	527 1/2	527 1/2	527 1/2	530 »	515 »	515 »	515 »	512 1/2	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	527 1/2	527 1/2	... »	... »
Avril	527 1/2	527 1/2	527 1/2	530 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	525 »	525 »	... »	... »
Mai	525 »	525 »	525 »	527 1/2	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	525 »	525 »	... »	... »
Juin	525 »	525 »	525 »	525 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	525 »	525 »	... »	... »
Juillet	525 »	525 »	525 »	525 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	527 1/2	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	527 1/2	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	527 1/2	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	527 1/2	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	547 1/2	547 1/2	547 1/2	547 1/2	525 »	525 »	525 »	525 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »

LAINES BRUTES

Mois de livraison	Roubaix-Tourcoing — Laines en suint de Buenos-Ayres — Type I, correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Cours de la veille de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	Cours du jour de 4 h. 1/2	Type 2, correspondant au type prima bonne courante à peigné d'Anvers — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Cours de la veille de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	Cours du jour de 4 h. 1/2	Le Havre (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a bonne courante 36 0/0 — cours de la veille matin	cours de la veille soir	Cours du jour matin	Cours du jour soir	Anvers (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a courante 34 0/0 — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	151 »	151 »	151 »	151 »	155 »	155 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 »	155 »	155 »	150 »	150 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	152 »	152 »	... »	152 »	159 »	159 »

ROUBAIX, LE 29 DÉCEMBRE 1888

La Laïcisation

La Chambre examinait vendredi le budget, retour du Sénat. Une discussion s'est engagée sur la laïcisation, et M. Lockroy a essayé de la défendre, prétendant que les dépenses qu'elle nécessiterait ne s'élèveraient qu'à dix millions.

Renchérissant sur son chef de file, M. Burdeau réduit cette dépense de moitié. Cette ignorance du ministre de l'instruction publique a amené M. Floquet à la tribune. On peut — avec raison — contester beaucoup de qualités au président du Conseil, mais on ne peut lui refuser une parfaite connaissance de l'esprit qui règne à gauche. Il sait que le vrai moyen d'opérer la concentration républicaine, le seul, c'est de tomber sur les prêtres et sur les catholiques. Une fois de plus, cette tactique lui aura réussi.

Avec un aplomb qui étonnerait chez tout autre, il a revendiqué la laïcisation comme « la partie la plus glorieuse de ce qu'a fait la République ». A ses yeux, le crochetage des couvents est un fait d'armes, et l'affaire de Châteauvillain une grande victoire. Il a ajouté que le but des gauches avait été de donner à la France la liberté de conscience. On sait ce qu'on entend par ces mots : c'est l'athéisme rendu obligatoire dans les écoles primaires, c'est le remplacemnnt des frères et des sœurs de charité par des laïques, qui coûtent tellement cher que la France aujourd'hui n'est plus assez riche pour payer cette gloire, puisque gloire il y a.

Nos gouvernants ont résolu de se vanter de leurs plus mauvaises actions. M. Lockroy l'affirmait, il y a peu de jours, précisément au sujet de l'exagération des dépenses de l'enseignement primaire. Avec une certaine ostentation, le *Journal officiel* publiait, en outre, une statistique de laïcisation des écoles, du 1er novembre 1887 au 31 octobre 1888.

Ces laïcisations ont eu lieu malgré les conseils municipaux. On en compte 698, dont 434 écoles de filles et 77 écoles maternelles. Ces chiffres suffisent à démontrer le côté mesquin de cette œuvre de sectaires. Car quelle neutralité confessionnelle y a-t-il à observer avec les marmots des écoles maternelles ? On a aussi laïcisé 233 classes dans des écoles congréganistes et supprimé 98 écoles congréganistes : 296 écoles congréganistes, supprimées comme communales, ont été transformées en écoles libres.

Mais ce qui est fait pour troubler la joie des laïcisateurs, c'est que ces 296 écoles devenues libres ont retenu 27 416 élèves, tandis que les 698 écoles communales n'en avaient que 39.555. Un autre calcul fait sur 181 communes, où les écoles de garçons congréganistes ont survécu et font concurrence aux laïques, donne 36,450 élèves aux premières et 20.421 aux secondes. Les mêmes opérations faites dans 369 communes pour les écoles de filles donne 53,957 élèves aux écoles congréganistes et 20.295 aux laïques. Quand une législation rencontre une pareille résistance, elle est jugée. Mais c'est surtout dans dix ans que l'on pourra apprécier les conséquences morales de l'école sans Dieu, et qu'il sera permis d'évaluer ce que coûte la « partie lo plus glorieuse de ce qu'à fait la république. »

En attendant, on a voté vendredi l'affichage du discours de M. Floquet. Il est fâcheux que le Sénat en soit resté l'autre jour à une velléité relativement au discours de M. Challemel-Lacour, qu'on proposait également d'afficher. Le contraste eût été piquant.

L'ÉLECTION DE LA SEINE

Paris, 28 décembre, 11 h. 55. — Le Congrès républicain aura exactement lieu samedi 5 ou dimanche 6 décembre.

Ce soir on met en avant seules les candidatures de MM. Vacquerie et Jacques.

Mercredi prochain, auront lieu des réunions préparatoires au Congrès, dans les quelles, séparément, modérés, radicaux et socialistes choisiront entre ces deux candidats ; mais nous croyons savoir qu'un troisième pourrait surgir au dernier moment.

Tous les renseignements donnés jusqu'à présent sur l'attitude du général Boulanger et de ses partisans sont de pures hypothèses. Là encore sa conduite sera subordonnée aux circonstances.

Il est absolument certain que le général Boulanger ne répondra pas à la sommation qui lui a été adressée relativement à la laïcisation des écoles. Sur ce point comme sur bien d'autres, le futur candidat gardera un silence prudent.

Paris, 28 décembre. — La *République française* publie la note suivante :

« Je reçois de mon ami Antoine, député protestataire de Metz, la note suivante :

« Nancy, 28 décembre, midi.

» Je n'ai jamais sollicité, ni accepté de candidature » à Paris.

» Comme un désistement formel paraît nécessaire, » je vous autorise à démentir tout ce qui pourrait » m'engager ou égarer l'opinion publique.

» Signé : Antoine. »

J'ai répondu au député de Metz :

« Mon cher ami,

» Tous les républicains, tous les ennemis du césarisme, tous les patriotes comprendront les sentiments élevés qui dictent votre résolution.

» Signé : Joseph Reinach. »

Paris, 29 décembre, 1 h. 25. — On lit dans l'article de M. de Cassagnac dans l'*Autorité* de ce matin :

« Du moment où M. Ranc avoue que, si les conservateurs ont un candidat ou seulement s'ils s'abstiennent, c'est l'écrasement du général Boulanger. Il leur trace leur conduite, ils ne seront pas assez bêtes pour lui donner l'une ou l'autre de ces deux satisfactions. »

REVUE DE LA PRESSE

L'élection de la Seine continue à faire couler beaucoup d'encre. M. Maret déclare, dans le *Radical* qu'il votera pour le candidat républicain quelqu'il soit.

« Nous sommes de ceux qui croient que le plus tôt est le mieux, qu'il est urgent de savoir à quoi s'en tenir, et qu'il sied de consulter nettement et carrément le suffrage universel.

» C'est pourquoi nous sommes exposés à tout expédient qui essaierait d'esquiver la réponse que vont nous faire les électeurs parisiens.

» Il faut que l'élection soit claire, et que chacun vote pour ou contre la dictature, pour ou contre la République.

» Peu importe le candidat. Mais il est nécessaire que, dès qu'il sera choisi, tous se groupent autour de lui, et fassent taire leurs préférences personnelles. Se diviser devant l'ennemi serait une trahison. Dans une élection ordinaire, les candidatures multiples sont bonnes, et l'on en est quitte pour se rallier au second tour. Dans le cas actuel, je ne crois pas qu'il faille les adopter. Il serait d'un effet déplorable de voir arriver M. Boulanger en tête, quand bien même il devrait être définitivement battu.

» Qu'on se réunisse donc, et qu'on fasse un choix. Aucune réserve, aucune exclusion. Nous voterons pour celui qui sera porté, quel qu'il soit ! »

Le *Soleil* dit que logiquement c'est M. Floquet lui-même qui doit se présenter contre le général Boulanger :

« L'homme indiqué, c'est évidemment M. Floquet. Il est président du conseil, premier ministre et ministre de l'intérieur ; il a été élu député de Paris avec un énorme chiffre de voix ; il y est ou il y a été populaire ; enfin il n'y a pas de politicien qui personnifie plus exactement le régime actuel auquel le général Boulanger a déclaré une guerre à mort. Il est par conséquent le candidat désigné, le champion forcé de la République radicale.

» De plus, il a déjà eu un duel avec le général Boulanger et il l'a blessé. Il lui doit une revanche, mais la vraie revanche. L'heure n'a-t-elle pas sonné de remettre les deux adversaires face à face en substituant le bulletin de vote à l'épée ?

» L'issue d'une pareille rencontre, nous le reconnaissons, ne serait pas encore tout à fait concluante. Paris n'est pas la France. M. Floquet, ayant à Paris presque tous les atouts dans son jeu, pourrait gagner cette grande partie sans que sa victoire fût absolument décisive. Elle montrerait toutefois — et cela est bien quelque chose — que Paris n'appartient pas encore au boulangisme.

» Si, au contraire, le général l'emportait, si, ayant contre lui tant de chances, il joignait la faveur de Paris à celle dont il jouit déjà en province ; si le résultat de l'élection nous montrait la capitale et les départements unis en sa personne, eh bien, cela pourrait causer quelque ennui et même une certaine appréhension à beaucoup de bons esprits. Mais on verrait au moins se réjouir les amateurs de réponses nettes. »

La *Justice* blâme vivement l'*Intransigeant* d'avoir attaqué la candidature hypothétique de M. Antoine :

« Voici deux incidents nouveaux dit l'organe de M. Clémenceau : Rochefort place le général-chromo sous la protection de M. de Bismarck, et les monarchistes lui posent les conditions de leur concours.

» On ne peut lire, sans rougir de colère et de honte, les lignes odieuses sous lesquelles s'étale ce matin le nom d'Henri Rochefort. Il a eu peur qu'on ne portât contre son César de bas étage, le vaillant député de Metz, M. Antoine, qui représente si fièrement au Reichstag la protestation Lorraine. Cette candidature semble peu probable : M. Antoine est à un poste de glorieuses souffrances sur lequel les yeux de la patrie Française sont fixés. Mais peu importe : Rochefort a eu peur pour son Boulanger : et alors il nous menace de M. de Bismarck, en versant sur M. Antoine et sur l'Alsace-Lorraine, toute sa hotte d'ordures ! »

La *Presse* affirme que le gouvernement ne trouve pas de candidat :

« La mort inattendue de M. Hude a jeté la confusion et le désarroi dans le camp cadettiste. Hier encore, nos adversaires, faisant contre fortune bon cœur, prenaient volontiers un air vainqueur. « Nous verrons bien, disaient ils, si M. Boulanger aura l'audace de se présenter. Nous l'attendons de pied ferme. » Aujourd'hui, la candidature est lancée. Le Comité national, réuni d'urgence, a été unanime pour l'approuver et, tout aussitôt l'enthousiasme factice de nos contradicteurs s'est « évanoui comme un songe léger »

» La France démocratique tout entière était avec eux ! Ils n'avaient qu'à frapper du pied pour faire sortir du sol parisien des milliers et des milliers d'électeurs, et à tuer dans le germe la candidature « factieuse » du « soldat révolté ».

» La vérité est qu'ils ne sont même pas capables de trouver un candidat ! »

M. Ranc ayant dit que « l'intelligence et le bon sens » devaient empêcher les conservateurs de voter pour M. Boulanger, M. P. de Cassagnac lui réplique dans l'*Autorité* :

« L'intelligence et le bon sens, » d'après vous, doivent porter les conservateurs à voter contre le général Boulanger ?

« Donc, ils voteront pour lui ? ne fût-ce que pour ne pas recevoir une direction aussi suspecte que la vôtre.

» Et du moment où vous nous avouez ingénuement que « SI LES CONSERVATEURS ONT UN CANDIDAT OU SEULEMENT S'ABSTIENNENT » ce sera l'écrasement du général Boulanger, vous leur tracez leur conduite ; ils ne seront pas assez bêtes, croyez-le bien, pour vous donner l'une ou l'autre de ces deux satisfactions.

» Quant « A LA DÉFAITE CERTAINE DU BOULANGISME », accordez-nous l'autorisation de le voir pour le croire.

» Quand on s'est aussi lamentablement trompé sur son élection à Paris, que vous vous êtes trompé vous-même, on tombe, en matière de prophétie, au-dessous de la dernière des tireuses de cartes. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du vendredi 28 décembre 1888

Présidence de M. Méline.

Question au ministre de la marine

M. le Président. — La parole est à M. Gaudin de Vilaine pour une question à M. le ministre de la marine.

M. Gaudin de Vilaine. — L'opinion publique a été émue par le chiffre élevé de la mortalité sur les transports qui reviennent du Tonkin. On embarque, pour leur donner l'illusion du rapatriement, des hommes qui ne peuvent supporter le voyage ; on se contente de lavages là où il faudrait chauler pour assurer la désinfection. (Mouvement.)

Et les navires sont trop encombrés de passagers.

A l'aller, la mortalité est également considérable et on fait partir de jeunes soldats qui ne sont pas encore rompus à la fatigue, même pendant les fortes chaleurs.

Je demande donc à M. le ministre de la marine quelles mesures seront prises pour empêcher le retour de faits regrettables comme ceux qui se sont produits à bord de l'*Annamite* et du *Colombo*. (Très bien, à droite).

M. Krantz, ministre de la marine. — Il serait bien cruel de refuser le rapatriement à un soldat, en lui disant que ce n'est pas la peine, parce qu'il est trop malade.

Toutes les fois qu'un homme a conscience de son état on l'embarque pour lui réserver une dernière chance de revoir son pays.

Autant vaut qu'il meure en route que sur la terre étrangère.

Quant aux transports, leur aménagement n'est pas défectueux, c'est à l'état grave des malades qu'est due la grande mortalité.

Pourtant les soins médicaux sont donnés à profusion.

M. Gaudin de Vilaine. — J'espère que ces explications rendront confiance aux familles intéressées.

Le rengagement des sous-officiers

M. le Ministre de la guerre. — Le projet de loi relatif au recrutement ne pourra sans doute pas, malgré tout le zèle de la Commission, être voté avant la fin de l'année.

Je propose donc à la Chambre de discuter dès à présent le projet concernant le rengagement des sous-officiers, qui a un caractère particulier d'urgence. (Assentiment.)

M. Mézières, président de la Commission de l'armée. — Je m'associe à la demande du ministre.

La Chambre passe à la discussion du projet de loi.

Le projet est adopté.

Interpellation de M. Le Hérissé au ministre de la guerre

M. Wickersheimer. — J'ai l'honneur d'adresser à M. le ministre de la guerre une question au sujet d'une circulaire relative aux approvisionnements de mobilisation qui a été récemment divulguée par un journal.

M. le ministre a-t-il ordonné une enquête et quelles mesures compte-t-il prendre pour réprimer cette divulgation ?

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Une enquête a été ouverte sur mon ordre ; mais elle n'est pas encore terminée.

La Chambre peut être tranquille, le coupable découvert, justice sera faite. (Très bien, très bien !) Je puis donner à la Chambre quelques renseignements sur cette question des approvisionnements.

Il s'agit ici de deux approvisionnements de mobilisation, destinés aux réservistes de l'armée territoriale.

Il a paru que dans certains grands centres, on pourrait faire vivre les réservistes sur les ressources locales et au moyen de réquisitions, de façon à restreindre ou à supprimer des approvisionnements très coûteux et susceptibles de s'altérer.

Telle est la question qui a été posée aux commandants de corps d'armée.

Je ne peux m'expliquer l'émotion factice qu'elle a provoquée. (Très bien ! à gauche.)

M. Le Hérissé. — Je demande à transformer la question en interpellation.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — J'accepte l'interpellation. (Très bien ! à gauche.)

M. Le Hérissé. — Je savais, en posant cette question, que vous en feriez une question politique ; je n'aurais voulu, pour ma part, aborder ce sujet qu'au point de vue de l'armée, en dehors de tout esprit de parti.

Les villes de garnison où sont rassemblés les vivres pour faire face aux premiers besoins de la mobilisation répondent à une nécessité absolue.

Les centres de mobilisation ne peuvent être assimilés à des camps retranchés, c'est pendant quinze ou vingt jours qu'on aura à entretenir les troupes. Il était plus sage d'avoir d'avance, ces quinze ou vingt jours de vivres.

Si la circulaire est appliquée, elle portera un coup néfaste à notre organisation militaire. (Très bien ! sur quelques bancs).

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Au lieu de saisir les feuilles publiques de cette question, il eut mieux valu que les personnes qui ont cru voir dans la circulaire une cause d'alarme, vinssent me trouver et je me serais empressé d'écouter leurs observations. C'eut été plus plus patriotique. (Très bien ! très bien !).

M. Le Hérissé. — Je ne mets pas en doute le patriotisme de M. le ministre de la guerre et je ne permets pas qu'on doute du mien.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je n'ai pas à m'occuper de vos autorisations ou de vos défenses, M. Le Hérissé (Applaudissements prolongés), et vous ne devriez pas m'obliger à vous rappeler que vous appartenez à l'armée comme officier de réserve. (Très bien ! très bien ! — Vives interruptions sur les bancs boulangistes.)

M. de Freycinet descend de la tribune puis, sur les instances de nombreux membres de la majorité, y remonte.

M. de Freycinet. — J'ajouterai que la Chambre peut être sûre que les intérêts de l'armée sont sauvegardés, si nos efforts sont silencieux, ils n'en sont pas moins efficaces.

Je travaille, d'accord avec les plus hautes compétences militaires.

Rien, je le répète, n'est négligé pour le bien de l'armée. Je serai toujours heureux de recueillir tous les avis utiles ; mais quand ils m'arriveront par une voie insolite et qu'ils revêtent un caractère d'anathème, je les repousse avec indignation. (Applaudissements prolongés.)

M. Le Hérissé. — Avant d'être officier de réserve, je suis représentant du peuple, et toutes les fois que je le jugerai utile, toutes les fois que je croirai une mesure nuisible, je la divulguerai soit à la tribune soit dans la presse. (Bruit.)

Voix. — Non ! non !

L'interpellation est retirée.

BOURSE DE PARIS

du samedi 29 décembre

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	Valeurs	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 75	3 0/0	..	..	82 67
86 80	3 0/0 amortissable	..	..	86 82
104 12	4 1/2 1883	..	..	104 27
65 3/8	3 0/0 Portugais	..	..	65 1/16
96 75	Italien 5 0/0	..	..	96 40
73 5/8	Extérieure 4 0/0	..	..	73 5/16
87 1/4	Hongrois 4 0/0	..	..	87 1/8
419 66	Egypte 6 0/0	..	..	419 66
15 10	Turc 4 0/0	..	..	15 07
510 ..	Obligations du Trésor	..	..	510 ..
.. ..	Russe 1870 5 0/0	..	..	101 25
87 1/16	Russe 1880	..	..	87 1/16
519 ..	Rente de liquidation 5 0/0	..	..	517 50
	Sociétés de Crédit			
2820 ..	Banque de France	..	..	2820 ..
523 75	Banque d'Escompte	..	..	523 75
890 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	..	..	892 ..
412 50	Banque Parisienne	..	..	410 ..
1363 ..	Crédit Foncier	..	..	1363 ..
151 25	Banque Tharsis	..	..	151 25
617 50	Crédit Lyonnais	..	..	618 75
465 ..	Société générale	..	..	465 ..
474 75	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	..	..	475 ..
530 62	Banque Ottomane	..	..	529 68
	Chem. de f. Franc.			
1635 ..	Nord act.	..	..	1630 ..
1288 ..	Paris-Lyon-Médit. »	..	..	1282 ..
732 75	Est »	..	..	731 25
908 75	Ouest »	..	..	905 ..
1326 ..	Orléans »	..	..	1327 ..
1181 ..	Midi »	..	..	1185 ..
	Sociétés diverses			
2195 ..	Suez	..	..	2193 ..
1425 ..	Gaz Parisien	..	..	1425 ..
790 ..	Voitures	..	..	790 ..
1230 ..	Omnibus	..	..	1235 ..
647 37	Rio-Tinto	..	..	642 50
126 25	Panama	..	..	125 ..
	Obligat. Foncières			
517 50	Foncières 500 4 0/0	..	..	518 ..
104 25	» 1029 4 0/0	..	..	104 ..
660 ..	» 500 f. 3 0/0	..	..	595 ..
512 50	» 4 0/0 1853	..	..	515 ..
494 ..	» commun. 3 0/0	..	..	496 ..
385 ..	» 1877 3 0/0	..	..	383 50
471 50	» com. 1879 3 0/0	..	..	477 ..
476 25	» 1879 3 0/0	..	..	471 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
430 ..	Nord	..	..	430 50
397 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	..	..	397 50
388 ..	Est 3 0/0	..	..	390 ..
406 ..	Ouest 3 0/0	..	..	403 ..
407 ..	Orléans	..	..	410 ..
408 50	Midi 3 0/0	..	..	410 ..
.. ..	Nord-Est	..	..	.. ..
366 50	Bône-Guelma	..	..	366 50
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	..	..	.. ..
.. ..	Alpines-Autrichiennes	..	..	.. ..
.. ..	Lombards	..	..	.. ..
277 50	Saragosse	..	..	276 25
	Obligat. des Villes			
529 ..	Paris 1855-1860	..	..	530 ..
824 ..	— 1868	..	..	822 ..
468 ..	— 1869	..	..	469 50
401 25	— 1871	..	..	400 75
517 ..	— 1875	..	..	515 ..
515 ..	— 1876	..	..	513 50
389 ..	Marseille	..	..	388 ..
.. ..	Bordeaux	..	..	102 ..
94 50	Lyon	..	..	95 75
106 50	Lille	..	..	106 50
46 50	Roubaix-Tourcoing	..	..	41 50
	Obligations div.			
.. ..	Départem. de la Seine	..	..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	..	..	.. ..
.. ..	Suez	..	..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4, 5)	..	..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du samedi 29 décembre

(par fil téléphonique spécial)

Valeurs	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	..	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	..	114 75
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	..	511 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	..	405 50
Lille 1887	..	379 ..
Armentières 1886	..	467 75
Armentières 1879	..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	..	47 ..
Tourcoing 1878	..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	..	106 25
Département du Nord	..	104 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	..	570 ..
— » act. nouv.	..	1070 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	..	150 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	..	295 ..
Caisse Platel et Cie	..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	..	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	..	1850 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	..	425 ..
Union Ind. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	..	540 ..
Soc. St-Saur.-Arrasien. us. Grassin), 500, t. p.	..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	..	2065 ..
Bische-Saint-Vaast	..	3255 ..
Denain et Anzin	..	205 ..
Obligations Nord	..	400 ..
Tyres-Lille, remboursables à 450 fr.	..	457 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 500 fr	..	495 ..

CHARBONNAGES

Actions	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	..	9225 ..
Anzin 100e de denier	..	2785 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30 000 act.)	..	1330 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	..	11500 ..
Bully-Grenay le 6e	1250 ..	1255 ..
Carvin	..	910 ..
Courcelles-lez-Lens	..	150 ..
Courrières	..	28500 ..
Campagnac	..	275 ..
Douchy	..	2305 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	..	925 ..
Dourges	..	5795 ..
Escarpelle (Nord)	..	3850 ..
Epinac	..	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	..	520 ..
Lens	..	20315
Lières (actions 500 fr. libérées)	..	47 75
Liévin	..	4255 ..
Lys supérieure	..	..
Meurchin	..	2400 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	..	14250 ..
Rétz, Ferques, Hardinghem	..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	..	7 50
Vicoigne et Nœux	..	16550 ..
Obligations		
Mines de Blanzy (1888, remb. à 500 fr) t. p	..	1290 50
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr) t. p	..	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p	..	513 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	..	357 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	..	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, tout payé	..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 29 Décembre 1888

Cours précédent	Valeurs	Cours du jour
82 75 .1.	3 0/0	82 65 .1.
86 75 .1.	3 0/0 amortissable	86 85 .1.
104 65 .1.	4 1/2 0/0 1883	104 30 .1.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

A propos du discours de M. Floquet

Paris, 29 décembre. — La *Gazette de France*, à propos du discours du président du Conseil d'hier à la Chambre, dit :

« Jamais M. Floquet n'avait montré plus de haine de passion. En prononçant ces paroles il écumait.

» Il s'agitait à la tribune comme la bête fauve qui sent l'odeur de sa victime.

» Les gauches l'ont acclamé.

» Si les républicains se figurent avoir été habiles en déchaînant ces passions à la veille des élections, ils se trompent. »

Guérison du général Brugère

Paris, 29 décembre. — Le général Brugère a dû prendre le lit il y a quelques jours.

On a extrait hier de sa blessure un fragment aponévrotique mortifié. Immédiatement la fièvre a disparu. La guérison promet d'être prompte et fait espérer que le général pourra reprendre son service à l'Elysée dans quinze jours.

La Nouvelle-Zélande à l'Exposition de Paris

Londres, 29 décembre. — La participation de la Nouvelle-Zélande à l'exposition de Paris sera plus importante qu'on ne l'avait d'abord dit.

Elle ne sera pas limitée à l'industrie minière elle comprendra aussi l'agriculture, l'horticulture, les be